

SEANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 avril à 20H, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du temps partagé à Sompt sous la présidence de Monsieur YOU Thierry, Maire de la commune de Fontivillié, et Monsieur DUBOIS Mickaël, maire délégué de la commune déléguée de Sompt.

Date de convocation | Le 1er avril 2022

Présents | Mmes Estelle AUGEREAU, Jessica GUILLE, Claudine MAILLOU, Clothilde TANNEAU, Isabelle POUPINOT, Aline KUMANSKI

Mrs Thierry YOU, Geoffroy LUCQUIAUD, Raphaël GOURICHON, Franck PELLETIER, Pierre FICHET, Nicolas LARGEAUD, Mickaël DUBOIS

Absents excusés | Mmes Delphine MERLIERE, Adeline PINCON

Mrs Alexandre BROUSSARD, Rudy CARLES, Dimitri MAROT

Secrétaire de séance | Mr Pierre FICHET

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 mars a été approuvé à l'unanimité.

► 2022-21 Projet éolien – Energie renouvelable :

Suite à l'enquête d'opinion distribuée aux habitants de Fontivillié concernant leur avis sur le sujet sensible de l'éolien, la commission éolienne s'est réunie afin de procéder au dépouillement.

Il en ressort que 77.77% de la population de Fontivillié ne souhaite pas de projet éolien sur la commune.

La commission éolienne prend acte et conformément aux engagements du conseil cette commission est modifiée pour gérer les propositions des porteurs de projets « Energie renouvelable » autre que l'éolien.

Le conseil après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de la commission éolienne en commission énergie renouvelable.

► 2022-22 Créances impayés – Effacement de dettes Banque de France :

Suite à un dossier de surendettement concernant un locataire, la trésorerie nous a adressé le 23 mars 2022 le tableau et les pièces relatives au dossier de surendettement qu'il convient de passer en effacement de dettes.

Il s'agit d'un effacement de dette à hauteur de 3140.77€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'obligation d'accepter que cette somme soit mandatée au compte 6542 « créances éteintes » et déplore l'absence de consultation préalable du conseil municipal ou de son représentant lors des demandes de surendettement et d'effacement de dettes.

La commune de Fontivillié s'est trouvée spoliée de ses droits de propriétaire.

► 2022-23 Approbation des comptes de gestion 2021 Budget principal :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur principal de Melle.

Après vérification, le compte de gestion 2021, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur principal pour l'exercice 2021 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice et dit que le compte de gestion 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**► 2022-24 Approbation des comptes de gestion 2021 Budget annexe
Lotissement La Ballade :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Receveur principal de Melle.

Après vérification, le compte de gestion 2021, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur principal pour l'exercice 2021 du budget annexe Lotissement La Ballade, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice et dit que le compte de gestion 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

► 2022-25 Vote du compte administratif 2021 Budget principal :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Claudine MAILLOU, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur YOU Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Résultat de 2020	Part affectée à l'investissement en 2021	Résultat de 2021	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	+ 14 260.07	0.00	- 225 658.92	- 211 398.85
FONCTIONNEMENT	+ 460 426.81	78 950.24	+ 164 266.98	545 740.55
TOTAUX CUMULES	+ 474 683.88	78 950.24	-61 391.94	334 341.70

2 °) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan

de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

► 2022-26 Affectation du résultat 2021 Budget principal :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les Comptes administratifs de l'exercice 2021

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

▪ Déficit d'investissement 001	=	- 211 398.85 €
▪ Restes à réaliser cumulés en dépenses	=	- 82 440.00 €
▪ Restes à réaliser cumulés en recettes	=	+ 164 886.00 €
	-	128 952.85€

Soit ARTICLE 1068 : 128 952.85€

Reste à employer ARTICLE 002 : 416 787.70€

-Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :
à l'article 002 (Fonctionnement/Recettes) : **416 787.70 €**, excédent de fonctionnement.

► 2022-27 Vote du compte administratif 2021 Budget annexe Lotissement La Ballade :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Claudine MAILLOU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur YOU Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Résultat Budgétaire de l'exercice		Résultat des Sections
	INVESTISSEMENT NT	FONCTIONNEMENT NT	
RECETTES	137 977.11€	190 540.68 €	328 517.79€
DÉPENSES	190 540.68 €	116 329.10 €	306 869.78€
RÉSULTATS de Clôture 2021	-52 563.57 €	74 211.58 €	21 648.01 €

2 °) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

► 2022-28 Affectation du résultat 2021 Budget annexe Lotissement La Ballade :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les Comptes administratifs de l'exercice 2021

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de 62 375.96 € détaillé comme suit :

▪ Déficit d'investissement	= - 62 375.96 €
▪ Résultat cumulé de fonctionnement	= 74 211.58 €
	11 835.62 €

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :
à l'article 1068 : **62 375.96 €**, déficit d'investissement.

Reste à employer **ARTICLE 002 : 11 835.62 €**

► 2022-29 Vote des subventions 2022 :

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les différentes subventions pour l'exercice 2022 comme suit :

Art.	Organisme	Budget 2022
6574	Subvention. Pers. droit privé	3670.00 €
	ACCA Chail	150.00 €
	ACCA Sompt	150.00 €
	GIC Les Capucins	50.00 €
	Anciens combattants Fontivillié	100.00 €
	D4B	260.00 €
	Donneurs de sang	200.00 €
	Foot	-
	SEP	620.00 €
	Comité des Fêtes Fontivillié	500.00 €
	UDAF	90.00 €
	Mot à Mot	150.00 €
	CLIC	150.00 €
	APE (livres 55*13=715€)	1000.00 €
	SDS Lancers (Nathan Proust)	250.00 €

► 2022-30 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022 :

Le taux de référence 2022 de TFPB de la commune est de 28.37%.

Le taux de référence 2022 de TFNB de la commune est de 32.79%.

Mr Le Maire propose, à l'ensemble du conseil de ne pas modifier les taux pour l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2022 :
 - Taxe sur le Foncier bâti (TFPB) : 28.37 %
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB) : 32.79 %

► 2022-31 Vote du budget primitif 2022 Budget principal :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget pour l'année 2022.

- Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2022 qui s'équilibre :
- en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de **992 746.70 €**
 - en dépenses et recettes d'investissement à la somme de **761 393.40 €**

► 2022-32 Vote du budget primitif 2022 Budget annexe Lotissement La Ballade:

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe du Lotissement «La Ballade» pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 pour le «Lotissement La Ballade» qui s'équilibre :

- en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de **294 331.88 €**
- en dépenses et recettes d'investissement à la somme de **282 496.26 €**.

► 2022-33 Validation proposition d'achat concernant le locatif mis en vente :

Une offre a été faite pour la maison en vente située impasse des érables.

Mme Poupinot Isabelle connaissant la personne qui fait la proposition sort de la salle afin que le conseil puisse délibérer.

Mr Le Maire informe le conseil que cette personne a fait une offre à 80000€ net vendeur.

Après en avoir délibéré, le conseil valide cette proposition avec 1 opposition et 12 voix pour.

► 2022-34 Campagne de stérilisation chats libres :

Suite à la réclamation de plusieurs habitants concernant la divagation de plusieurs chats errants sur la commune, la mairie souhaite mettre en place une campagne de stérilisation et a pris contact pour cela avec la SPA de Niort pour se renseigner sur la procédure et le coût.

La mairie signerait donc une convention avec la SPA de Niort et le coût par chat est de 50€ pour la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition de 10 chats pour l'année 2022 soit un coût total de 500€.

► Elections présidentielles :

Prévoir une personne pour le créneau de 13h à 15h30 à Chail pour le second tour.

Les agents préparent les 2 bureaux de vote demain.

► Point d'évaluation ordures ménagères :

Nous avons reçu un mail de Mr Mickaël LEBRUN de la Communauté de Communes Mellois en Poitou concernant des propositions d'emplacements avec cartographie, des conteneurs pour les ordures ménagères.

Prévoir un moment de concertation afin de valider ou non ces emplacements.

Le déploiement est prévu pour septembre prochain.

► Projet territoire - photovoltaïques :

Conformément à l'annonce réalisée par M. Sylvain Griffault, en conférence des maires du 24 mars dernier, un groupe de travail s'ouvrira prochainement pour construire une stratégie communautaire sur le photovoltaïque, de la même façon que le travail qui a été réalisé en 2021 pour l'éolien.

Pour rappel, ce groupe de travail est ouvert aux **maires du territoire communautaire**.

Il se réunira à Melle un mercredi par mois de 18h à 20h, entre avril et décembre 2022.

Mr Le Maire intègre ce groupe comme il l'a fait pour l'éolien.

► Travaux mairie – Commission d'appel d'offres :

La commission se met en place et Mr Le Maire souhaite qu'elle devienne active à partir de maintenant.

► Commission communication :

Les brèves ont été distribuées ce jour.

Prochain projet : les panneaux.

► Commission des fêtes :

Fête au village (4 septembre) : La commission avance sur son projet de fête au village. Prévoir de fixer une date avec Mr Fichet pour faire le tour de la Barbette.

La commission demande à Mr Le Maire, la possibilité en cas de mauvais temps, de pouvoir utiliser l'école de Sompt.

Ce dernier donne son accord mais demande également à la commission de voir si des tivolis ne peuvent pas être installés.

La commission doit se renseigner s'il faut prévoir les secours, tel la Croix Rouge.

Penser à faire un arrêté municipal pour la déviation à mettre en place.

Fête des voisins (28 mai) : 3 lieux de rencontre vont être suggérés.

► Commission voirie :

Devis reçus pour les PATA. Les tarifs continuent à augmenter.

Les panneaux de signalisation et d'indication sont arrivés.

L'élagage est en cours.

► Commission bâtiments-locatifs :

La commission a retenu un dossier pour la location de la maison située au 4 rue des Pierres bleues à la Pierrière.

La commission demande aux parents de se porter caution car il s'agit d'une personne seule.

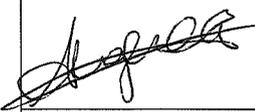
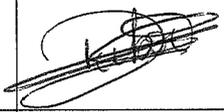
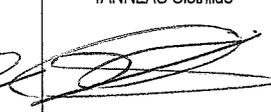
Le début du bail débiterait au 1^{er} mai.

La séance est levée à 22h57.

Délibérations prises lors de cette séance :

- 2022-21 Projet éolien – Energie renouvelable
- 2022-22 Créances impayés – Effacement de dettes Banque de France
- 2022-23 Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget principal
- 2022-24 Approbation des comptes de gestion 2021 – Budget annexe Lotissement La Ballade
- 2022-25 Vote du compte administratif 2021 – Budget principal
- 2022-26 Affectation du résultat 2021- Budget principal
- 2022-27 Vote du compte administratif 2021 – Budget annexe Lotissement La Ballade
- 2022-28 Affectation du résultat 2021 – Budget annexe Lotissement La Ballade
- 2022-29 Vote des subventions 2022
- 2022-30 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022
- 2022-31 Vote du budget primitif 2022 – Budget principal
- 2022-32 Vote du budget primitif 2022 – Budget annexe Lotissement La Ballade
- 2022-33 Validation proposition d'achat concernant le logement locatif mis en vente
- 2022-34 Campagne de stérilisation chats libres

Signatures des membres ayant participé à cette :

AUGEREAU Estelle 	BROUSSARD Alexandre ABSENT EXCUSÉ	CARLES Rudy ABSENT EXCUSÉ	DUBOIS Mickaël 	FICHET Pierre
GOURICHON Raphaël 	GUILLE Jessica 	KUMANSKI Aline	LARGEAUD Nicolas 	LUCQUIAUD Geoffroy 
MAILLOU Claudine 	MAROT Dimitri ABSENT EXCUSÉ	MERLIERE Delphine ABSENTE EXCUSÉE	PELLETIER Franck	PINCON Adeline ABSENTE EXCUSÉE
POUPINOT Isabelle 	TANNEAU Clothilde 	TIRBOIS Dimitri	YOU Thierry 	